



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université Batna 2
Faculté de Médecine

Département de Pharmacie

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة باتنة 2

كلية الطب

قسم الصيدلة



N°.....UB2/FM/DP/2022

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE DISCIPLINE

En date de vingt septembre deux mille vingt-deux à 09H00 s'est réuni au sein du département de pharmacie de Batna le conseil de discipline du département à la demande et sous la présidence du chef de département :

Étaient présent lors de cette séance :

- Dr. Ouahab Ammar (Président)
- Pr. Benabbes El moncif (Doyen de la faculté)
- Dr. Baziz Karim (Membre)
- Dr. Amroune Abdelkader (Membre)
- Dr. Hamici Abderrazek (Membre)
- Pr. Bitam Fatma (Membre)
- Dr. Laiche Rafika (Membre)
- Dr. Achachi Nawel (enseignante concernée)
- Dr. Mezhoud Inès (enseignante concernée)
- M. Boutlikhet Walid (Représentant des étudiants)

Conformément à l'arrêté 371 du 11 juin 2014 portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur ; ont été appelés à comparaitre devant le conseil de discipline ce jour .

- **M. MAKHLOUFI Oussama (6ème année)**

Motif a l'origine de la comparution de l'étudiant :

Comportement irrespectueux envers une enseignante Dr. ACHACHI Nawal (présidente de comité pédagogique de 6ème année) et refus d'obtempérer à des directives émanant du comité pédagogique de 6ème année. Ci-joint le rapport de l'enseignante.



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Batna 2
Faculté de Médecine
Département de Pharmacie

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة باتنة 2
كلية الطب
قسم الصيدلة



- **Mme. MELLAL Karima (4ème année)**

Fraude attesté à l'examen de rattrapage de Biochimie clinique, le rapport ci-joint a été déposé par Dr. MEZHOUD Inès responsable de module.

1^{er} cas : Celui de M. MAKHLOUFI Oussama

En prenant en considération le caractère irrespectueux du comportement de M. MAKHLOUFI Oussama avec Dr. ACHACHI Nawal et le récurrence, en si peu de temps, avec les mêmes agissements à chaque fois avec l'enseignante.

Décision du conseil de discipline

Le conseil de discipline a décidé que l'acte est une infraction de premier degré, et il a décidé de verser un 'blâme' au dossier pédagogique de M. MAKHLOUFI Oussama.

2ème cas : Celui de Mme. MELLAL Karima

S'agissant d'une infraction de premier degré, et le concerne s'excusa auprès de l'ensemble de l'assistance, elle a avoué qu'elle avait fait une énorme erreur.

Décision du conseil de discipline

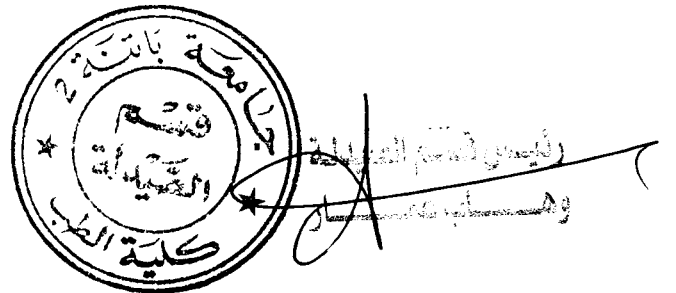
Le conseil de discipline a décidé à la majorité d'adresser un **Avertissement Verbal** à Mme. MELLAL Karima.

Notification de la décision du conseil de discipline

Les décisions des sanctions seront :

- Notifiés aux deux étudiants
- Versé dans leurs dossiers pédagogiques
- Affichées dans l'établissement

La séance est levée à 11h00



Le Président du conseil de discipline

OUAHAB Ammar